



Calcul de la pension alimentaire

Par **Dams2107**, le **20/06/2011 à 16:03**

Bonjour, je souhaiterais savoir comment calculer la pension alimentaire. Quels salaire prendre en compte pour le calcul (salaire moyen ? salaire net imposable ? salaire net). Je donne déjà 150€/mois pour un salaire d'environ 1700 €. Mon ex conjointe me demande de donner un peu plus. J'ai un autre enfant à charge + loyer (500€) + crédit (350€) + impôts (130€) + EDF etc.. Faut il que je donne 170€ ? Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **20/06/2011 à 17:32**

10% semble, en effet, un minimum pour un salaire moyen. J'ai un autre enfant à charge ce qui ne doit pas léser l'autre enfant. Je suppose qu'il y a donc une concubine ou conjointe ? Si oui, toutes les charges que vous citez ensuite, sont à pondérer à la baisse. + loyer (500€) + impôts (130€) + EDF etc.. elle aussi, comme tout le monde + crédit (350€) c'est votre choix, si on commence à prendre les crédits à la consommation en compte, il suffirait d'en prendre plein et de prétendre ne pas avoir les moyens de payer. La pension alimentaire s'évalue selon les moyens de chacun et les besoins de l'enfant

Par **cocotte1003**, le **20/06/2011 à 18:42**

Bonjour, il n'existe sur le net un site donnant une idée de la pension alimentaire à verser selon le salaire et le nombre d'enfant. Il a été conçu pour que les juges puissent s'y référer, cordialement

Par **mimi493**, le **20/06/2011** à **18:45**

Mais ça ne prend pas en compte les besoins de l'enfant, les situations de famille recomposée, c'est assez à l'ouest de toute réalité, et les juges le savent bien

Par **Dams2107**, le **20/06/2011** à **20:46**

Merci de vos réponse.
Par contre j'ai vu sur un site qu'il fallait prendre en compte "toutes" les charges meme les crédits.